

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(la directive 2001/58/CE et ISO 11014-1)

*Les produits isolants à base de mousse type "polyuréthane" dont il est question dans ce document ne sont pas classés comme produits dangereux selon la législation en vigueur.
Toutefois, afin de rendre service à ses clients, KNAUF ISBA leur délivre cette "FICHE DE DONNEES DE SECURITE"*

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

1.1 – Identification du produit

Nom du produit : Mousse rigide en polyuréthane de type PIR conforme à la norme EN 13165

Noms commerciaux	KNAUF Thane ET
	KNAUF Thane ET Se
	KNAUF Thane FACADE MI
	KNAUF Thane MuTTI
	KNAUF Thane MuTTI Se
	KNAUF Thane Sarking
	KNAUF Thane Sarking Se
	KNAUF AsfalThane

1.2 – Identification du responsable de mise sur le marché

SOCIETE	KNAUF ISBA SAS
ADRESSE	ROUTE DE LYON – 89015 AUXERRE CEDEX – France
TELEPHONE	03 86 46 97 53
TELECOPIE	03 86 46 16 93

2. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Mousse en polyuréthane, obtenue par action d'un polyisocyanate sur un polyol en présence d'un agent d'expansion, parementé ou non.

Substances dangereuses : aucune

Nota : le produit fourni ne contient pas d'isocyanate sous forme libre.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Effets néfastes pour la santé de l'homme ou pour l'environnement :

- aucun en usage normal
- en cas d'incendie (voir point 5 ci-dessous), il y a dégagement de chaleur avec formation de fumée. Il convient d'éviter de respirer la fumée dégagée. Aucun effet n'a été observé quant à une éventuelle pollution suite à un déversement des eaux d'extinction dans le réseau d'assainissement.

4. PREMIERS SECOURS A PORTER EN CAS D'URGENCE

En cas d'inhalation importante de poussière (suite à usinage du produit) :

- emmener la victime à l'air frais en cas de difficulté respiratoire;
- consulter un médecin si les symptômes persistent

En cas d'ingestion de poussière :

- faire boire de l'eau, rincer plusieurs fois la bouche

En cas de contact de la poussière d'usinage avec les yeux :

- lavage abondant de l'œil à l'eau propre pendant 10 minutes
- consulter un ophtalmologue si les symptômes persistent

En cas de coupure :

- laver et désinfecter la plaie
- si nécessaire, établir un pansement compressif et consulter un médecin

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appropriés : eau pulvérisée, extincteur à poudre.

En cas d'incendie, des produits de décomposition peuvent se former : de la suie, du dioxyde et monoxyde de carbone et dans certaines conditions de combustion, de l'acide cyanhydrique HCN (nota : le HCN étant combustible, il est souvent détruit dès sa formation).

Equipement de protection pour le personnel de lutte contre le feu : appareil de protection respiratoire autonome.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Aucunes : le produit étant solide, compact et non dangereux.

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Aucunes : le produit étant solide, compact et non dangereux.

7.1 – Manipulation

Pas d'exposition prolongée à la flamme. Manipuler loin des sources de chaleur.

En cas d'usinage intensif pouvant former de la poussière en suspension (milieu détonnant), il faut équiper préventivement les installations d'aspiration et stocker convenablement les sacs à poussière.

7.2 – Stockage

Stocker loin des sources de chaleur (brûleur, cigarettes) à l'abri des intempéries et sur une aire plane.

Eviter de stocker dans le même endroit des matières combustibles. Prévoir une aération du lieu de stockage si le produit est recouvert de poussière.

Matériaux d'emballage : film plastique, bois et/ou morceaux découpés (rebuts) du produit.

8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION, CARACTERISTIQUES DES EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 – Mesure générale

Eviter ou éloigner toute source d'inflammation (interdiction de fumer)

En cas d'usinage intensif du produit, on recommande que l'installation soit équipée d'un système d'aspiration des poussières.

8.2 – Equipements de protection individuelle

Protection respiratoire (en cas d'usinage important sans aspiration sur l'outil) : port d'un masque.

Protection des yeux : port de lunettes de protection (en cas d'usinage).

Protection des mains : port de gants conseillé (en cas d'usinage).

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

- | | |
|----------------------------------|--|
| ▪ Aspect physique | solide |
| ▪ Couleur | Rose pâle ou crème avec diverses couleurs de parements. |
| ▪ Odeur | sans |
| ▪ Masse volumique | 32 à 36 kg/m ³ (à 20°C et selon épaisseur) |
| ▪ Caractéristiques d'explosivité | non applicable (sauf pour les poussières en suspension dans l'air, voir point 8) |

10. STABILITE ET REACTIVITE DU PRODUIT

Le produit est stable dans les conditions normales d'utilisation.

- Conditions à éviter : le contact ou la proximité prolongée des sources de chaleur.
- Matières à éviter : aucune en usage dans le cadre des documents et avis techniques du produit. En cas de doute, contacter préalablement KNAUF ISBA.
- Produits de décomposition dangereux : aucun

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Produit non toxique selon la réglementation en vigueur.

- | | |
|-------------------------|-----------------------------|
| ▪ Inhalation | pas de risque toxique connu |
| ▪ Ingestion | pas de risque toxique connu |
| ▪ Contact avec la peau | pas de risque toxique connu |
| ▪ Contact avec les yeux | pas de risque toxique connu |

12. INFORMATIONS ECOTOXICOLOGIQUES

- | | |
|--------------------------------|--|
| ▪ Mobilité du produit | étant de masse volumique apparente inférieure à l'eau, le produit flotte |
| ▪ Dégradabilité | produit non biodégradable, insoluble, il ne se dégrade pas au contact de l'eau |
| ▪ Potentiel de bioaccumulation | produit non toxique, stabilisé, sans libération de matières organiques |
| ▪ Ecotoxicité | les gaz d'expansion utilisés sont conformes à la réglementation en vigueur vis à vis de la couche d'ozone. |

13. INFORMATIONS SUR L'ELIMINATION DES DECHETS

Le produit est considéré comme un déchet banal. Il peut être éliminé dans une décharge agréée soumise à autorisation (classe II).

Les films plastiques et les bois d'emballage peuvent être éliminés dans des centres de tri-valorisation agréés suivant la législation en vigueur.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Produit non dangereux au sens des réglementations des transports.

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Le produit n'est pas soumis à la réglementation sur l'étiquetage des produits.

Son stockage peut être soumis à la réglementation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE, rubrique 2663).

16. AUTRES INFORMATIONS

Cette fiche complète les notices techniques mais ne les remplace pas.

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée.

Elles sont données de bonne foi et ne concernent en outre que les produits nommément désignés : elles ne peuvent pas être applicables en cas de mélange de ces produits avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu.

Cette fiche ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du/des produit(s).